



(N° tél astreinte week end
du samedi 12 h au lundi 8 h)
06.61.93.50.75

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE, rue du Pré Bourru

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de NAVES : Monsieur Christophe JERRETIE
D'une part,

Et

D'autre part,

sollicite l'autorisation d'utiliser la Salle Polyvalente 4, rue du Pré
Bourru 19460 Naves du

I ó DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX UTILISES

- Salle polyvalente (1)
- Cuisine-(1) (1) rayer le nom du local non utilisé

L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'utilisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

II ó NOMBRE DE PARTICIPANTS : í í

III ó CONDITIONS DE PAIEMENT

Un chèque de caution de 153 ¤ doit être déposé en mairie avant la prise de possession des locaux, au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

TARIFS :	(hbts de la Commune)	(hbts extérieurs Cne)
a) Location de la salle	165,00 ¤	430,00 ¤
b) Location de la cuisine	47,00 ¤	82,00 ¤

IV ó MESURES DE SECURITE

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etcí) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Capacité maximal de la salle 500 personnes debout.

En fin de manifestation, il est strictement interdit d'utiliser la salle comme dortoir.

V6 ASSURANCE

L'organisateur doit souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Cette police n° a été souscrite leauprès de
de í í í í í í í í .

VI6 RESPONSABILITE

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

L'Organisateur,
Date et signature,

Le Maire,

Christophe JERRETIE

NB : La présente convention est établie en double exemplaire. Ces deux exemplaires devront être datés, signés par vos soins puis retournés en Mairie. Après signature du Maire, une convention vous sera transmise.